

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Claude LANCRENON, Sébastien FOURAGE, Françoise ABSOLU, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Michel THOMAS, Bernard LELEU, Patrick VALLEE, Michel KLINGEMANN, Stéphanie RAMETTE, Michel LECLERCQ, Denis FOURNIER.

Absents excusés : Jean Claude BENNERY (Pouvoir à Guy TOUCHARD), Gérard DENIS (pouvoir à Claude LANCRENON), Philippe BALIN (pouvoir à Claude LANCRENON), Olivier NIOCHE, Fernand GOURLOT, Raphaël RAMETTE (pouvoir à Stéphanie RAMETTE), Jean Paul IMBAULT (pouvoir à Claude LANCRENON).

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT, Sylvain PINAULT.

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30 et informe quant à l'état de santé préoccupant de la femme de Fernand GOURLOT et ainsi que lui-même et leur souhaite un prompt rétablissement. Il transmet aussi que Jean-Claude BENNERY s'excuse étant retenu en dernière minute.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 29 octobre 2024

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des présents et des représentés

Augmentation de salaire des deux agents salariés de l'ASRL

Claude LANCRENON demande aux deux salariés de quitter la salle et propose au conseil syndical d'augmenter les salaires de Sylvain PINAULT et Hugo LEPETIT. Après plusieurs échanges, le conseil syndical souhaite une augmentation de grade « au choix » pour les deux agents permanents. Claude LANCRENON propose donc d'augmenter :

- Sylvain PINAULT au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à l'échelon 8 soit un indice majoré de 435 avec un salaire brut de 2141.41€
- Hugo LEPETIT au grade de technicien principal de 1^{ère} classe à l'échelon 6 soit un indice majoré de 489 avec un salaire brut de 2407.24€

Ces deux augmentations représentent une augmentation du budget annuel « Charges de personnel » d'environ 4 500€.

Après en avoir débattu le conseil syndical accepte la proposition à l'ensemble des présents et représentés.

Curage du Loiret à la confluence du Dhuy

Michel LECLERCQ explique que les travaux sont repoussés à la prochaine période naturelle de basses eaux. En effet les conditions météorologiques : Débit du Dhuy, niveau de la Loire et les précipitations, n'ont pas permis de pouvoir continuer le chantier plus loin que la phase préparatoire.

Point CLE, SAGE et CTMA

Claude LANCRENON présente les dernières réflexions menées par la Commission Locale de l'Eau, une nouvelle demande de prélèvement en nappe accompagnée d'un projet innovant de récupération des eaux pluviales a été présentée lors de la dernière réunion. Ce projet présente un fort potentiel de dynamique locale avec des créations d'emplois et a donc été accepté. Michel LECLERCQ complète en précisant qu'un seuil de 10.000m³/an a été défini pour des nouvelles autorisations de prélèvement et que les demandes comprenant un volume supérieur seraient traitées au cas par cas.

Hugo LEPETIT fait un retour sur la dernière réunion du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques. Malgré son rôle d'animateur du contrat, le manque d'action et d'implication du SMBL dans le CTMA a été souligné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Un manque d'entretien du cours d'eau est aussi à déplorer avec un risque d'embâcles accru sur le Loiret en cas d'inondation. Un premier bilan des actions menées dans le cadre du contrat doit être fait début 2025.

Mise à jour de la procédure de gestion des niveaux

Hugo LEPETIT présente la mise à jour de la procédure de gestion des niveaux. (Document en annexe).

Après avoir échangé à ce sujet, deux modifications sont demandées :

- Le rajout d'une phrase précisant qu'il s'agit de la deuxième version de cette procédure en application avec succès depuis l'année dernière.
- Que la vanne V15 (ancienne vanne de roue du moulin brulé) soit ajoutée à la procédure.

Avec ces deux modifications, la version 2 de la procédure de gestion des niveaux est soumise au vote.

Elle est acceptée à 14 voix pour et 1 abstention.

Point financier

•Claude LANCRENON présente la proposition d'augmentation des redevances riverains selon le tableau ci-contre :

Droit fixe		
	2024	2025 (+2%)
Propriété individuelle	97,77€	99,73 €
Ensemble pavillonnaire	48,88 €	49,87 €
Immeuble collectif	32,59 €	33,24 €
Droit au mètre linéaire		
0 à 25 m.	1,01 €	1,03 €
26 à 100 m.	0,76 €	0,78 €
101 à 500 m.	0,50 €	0,51 €
+ de 500 m.	0,32 €	0,33 €
Forfait linéaire	8,13 €	8,29 €

Après en avoir débattu, l'augmentation de 2% des redevances pour l'année 2025 est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

•Bernard LELEU présente la proposition d'aide financière aux meuniers suite aux premiers débats ayant eu lieu lors du conseil syndical de juin et d'octobre 2024. La proposition est la suivante : 40 % de l'assiette pour les propriétaires non imposables ou payant moins de 1300€ d'impôts par an ; 20 % de l'assiette pour les propriétaires imposables (>1300€). Uniquement sur facture TTC des travaux achevés et réceptionnés.

Après plusieurs échanges et vifs débats, il est demandé que soit rajouté que cette aide est non obligatoire et limitée à l'année 2025 et que le terme meunier soit changé par propriétaire de moulin. Cette aide est expérimentale pour mobiliser les propriétaires de moulins à faire les travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des ouvrages et une bonne gestion de la rivière au regard des responsabilités des uns et des autres.

Avec ces modifications, l'aide financière auprès des propriétaires de moulins est acceptée avec 12 voix pour et 3 voix contre.

•Hugo LEPETIT présente le budget primitif 2025 avec l'intégration de l'augmentation des salaires des agents permanents, l'augmentation de 2% des redevances et l'aide financière aux propriétaires de moulin :

Fonctionnement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	011	Charges à caractère générales	26 100 €	182 600 €	25 000 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	94 900 €	92 500 €	91 000 €
	023	Virement à la section investissement	15 000 €	25 000 €	0 €
	65	Autres charges de gestion courante	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	67	Charges spécifiques	2 000 €	2 800 €	0 €
Produits	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	133 000 €	139 000 €	125 000 €
	74	Dotations et participations	10 000 €	10 000 €	9 700 €
	002	Solde de fonctionnement reporté	0 €	159 000 €	159 000 €
		Total Charges Fonctionnement	143 000 €	308 000 €	121 000 €
		Total Produits Fonctionnement	143 000 €	308 000 €	134 700 €

Investissement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	21	Immobilisation corporelle	15 000 €	44 000 €	1 500 €
Produits	021	Virement de la section fonctionnement	15 000 €	25 000 €	0 €
	001	Solde d'exécution de la section investissement	0 €	19 000 €	19 000 €
		Total Charges Investissement	15 000 €	44 000 €	1 500 €
		Total Produits Investissement	15 000 €	44 000 €	19 000 €

Après en avoir débattu le conseil syndical accepte à l'unanimité le budget présenté ci-dessus.

Questions diverses

•Travaux Vinci sur le viaduc de l'A71 : L'entreprise va réaliser des travaux d'entretien sur le viaduc enjambant le Loiret à l'été 2025. Une présentation des futurs travaux sera faite par Vinci lors de l'AG de l'ASRL.

•Prélèvements bras du Couasnon : Afin de justifier la demande de curage du bras du Couasnon suite aux pollutions importantes des dernières années. L'ASRL va réaliser un prélèvement de vase pour analyse.

•Dates des prochaines réunions : Les prochains conseil syndicaux auront lieu les mardis 14 janvier et 11 mars 2025. L'assemblée générale aura lieu le mardi 1^{er} avril 2025.

•Françoise ABSOLU alerte les syndics sur la présence importante de l'hydrocotyle fausse renoncule notamment dans le bras du Couasnon. Hugo LEPETIT propose de faire un point à ce sujet lors du prochain conseil syndical.

Claude LANCRENON clôture le conseil à 20h45.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :

336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 06 11 38 28 81

contact@asrl.fr

www.asrl.fr

Le 26/11/2024

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mardi 10 décembre 2024 à 18 : 30**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 29 octobre**
- **Curage du Loiret à la confluence du Dhuy**
- **Point CLE, SAGE, CTMA**
- **Mise à jour de la procédure de gestion des niveaux**
- **Point financier : Redevance riverains 2025, Aide aux meuniers, Budget primitif 2025**
- **Questions diverses : Travaux Vinci**

Le président,
Claude LANCRENON